	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23015</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI

**Secrétaire de séance :** Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



**Demande de subventions auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) de la Fédération Française de Football – mise en conformité d'un éclairage de terrain à Bressuire**

Afin de rénover et de mettre en conformité l'éclairage du terrain d'honneur du stade métayer à l'automne 2023, des travaux vont être réalisés.

Ainsi afin d'aider au financement de ce projet, il est demandé à la Fédération Française de Football Amateur une aide dans le cadre de l'action 1 des Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) avec les conditions suivantes :

Action 3 : Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (Niveau de classement éclairage : E6 mini ou Efutsal 3mini)

- Utilisation obligatoire de projecteurs LED

Si projet retenu, une aide du FAFA de 20% du coût global HT plafonné à 15 000€

- ✓ Une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale sera à accorder aux projets en Zone de Revitalisation rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

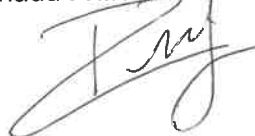
- **DE SOLLICITER** des demandes auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur
- **D'OUVRIER** les crédits nécessaires au Budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230202-DG\_DEL\_2023\_015-DE  
 Date de télétransmission : 02/02/2023  
 Date de réception préfecture : 02/02/2023